



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°15 DU MERCREDI 18 JANVIER 2023 17 H**

**Membres présents : Maurice Barbotin, Gérard Bruguet, Alice Brun, Michel Cauvin, Jean-Paul Colotte, Christian Effantin, Dominique Follet, Patrick Lavarde, Jack Lopes, Jacques Ollier, Henri Peyronnel, Michel Riuné, Pierre Verdier,**

**Excusées : Marie-Claude Bouquet ; Nadine Reynaud**

**Président : Michel Cauvin**

**Secrétaire de Séance : Alice Brun**

Le Président ouvre la séance et en préambule souhaite rappeler que le club fonctionne en application d'un certain nombre de documents : Statuts, Règlement Intérieur, Mémo qui ont été mis à jour, approuvés en Assemblée Générale extraordinaire en 2020 et diffusés.

Dans ces documents, les rôles du Conseil d'Administration (CA), de l'Assemblée Générale, du bureau et de la Présidence sont bien précisés : le CA décide, le bureau et la Présidence exécutent les décisions et les adaptent aux règles dictées par le ministère des sports et la fédération de randonnée pédestre.

Michel rappelle que donc, contrairement à ce que Jean-Paul a indiqué dans son message envoyé aux animateurs ; « je cite » « **le président légifère seul pour changer les règlements et prendre seul les décisions pour avantager une telle** », le président n'agit pas seul et les décisions sont toujours prises dans l'intérêt de tous les adhérents et du club et non au bénéfice d'un tel ou d'une telle.

Il précise que chez les Chamois comme dans toutes les associations, le président ordonnance les dépenses, cela signifie qu'aucune dépense n'est engagée sans son accord et qu'en conséquence un animateur n'a pas délégation pour valider et signer les devis.

Il demande donc à Jean-Paul de bien vouloir à l'avenir respecter les procédures, se renseigner avant de prendre une décision, et privilégier le bon sens qui favorise les adhérents.

Jean-Paul répond que la polémique s'est créée lors de la sortie en car à La Chaudière, où il a refusé de s'arrêter à Crest. La seule motivation de son refus était sa crainte, du fait des journées courtes en novembre, que le niveau 4 ne puisse pas faire son parcours dans les délais prévus et que des arrêts sur le trajet auraient amplifiés.

Michel propose ensuite l'examen de l'ordre du jour :

**1°) Le procès-verbal du CA du 19 Octobre 2022 est approuvé.**

## **2°) Point sur les Finances :**

Pierre indique qu'à ce jour le compte Assoconnect a un solde de 392 € ; le compte chèque 7150 € et le livret 32 489 €.

Il précise qu'une avance pour certains séjours exigée pour la réservation a été faite avant paiement des adhérents.

Une discussion s'engage concernant l'avance faite pour le séjour raquettes qui aurait dû recevoir l'aval de la commission séjour. Jack indique que le paiement des avances a toujours été fait par le trésorier sur proposition de l'animateur responsable.

Michel rappelle que la commission séjour doit donner son feu vert avant le paiement des avances.

## **3°) Prix des places dans les bus :**

Michel indique que notre transporteur SRADDA a 3 types de tarif :

- Basse Saison pour les mois d'octobre, novembre, mars ;

- Moyenne Saison pour janvier, février, avril, juillet, décembre (soit tarif basse saison+10%)

- Haute Saison pour mai, juin, juillet, septembre (soit tarif moyenne saison +10%)

Après renseignements auprès d'autres clubs, Michel précise que

Rando Loisirs ne sort qu'en car, chaque semaine avec un prix unique de 14 € dans un rayon de 200 km Aller/ Retour.

Rando 2000 : 1 car une fois par mois ; forfait : 20 €

Il rappelle que pour les chamois, le coût du car tient compte du devis du transporteur et du coût de la reconnaissance.

Ce dispositif est maintenu.

## **4°) Prix de l'adhésion :**

Michel indique que l'augmentation du coût de l'énergie va entraîner une hausse des charges.

Toutefois, la cotisation de 35 € est déjà élevée.

A titre de comparaison, il précise que le club rando 2000 a une cotisation de 21 € mais que les charges (eau, électricité, etc...) sont prises en charge par la municipalité.

Pas d'augmentation pour l'instant.

**5°) Tous les membres présents (à l'exception de l'intéressé qui s'abstient) valident la nomination de Michel Riuné comme animateur.**

## **6°) Gérard Bruguet est nommé Coordinateur des transports en bus et minibus.**

Après discussion, il est décidé que l'inscription pour les cars s'arrêtera le mardi soir précédant la sortie à 20 h.

## **7°) Point sur la Formation Interne et Externe :**

Michel Riuné présente le bilan de la formation :

Formation Interne :

1<sup>er</sup> module : Cartographie – Orientation qui s'est déroulé au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre : 8 participants Groupe ayant fait preuve d'une excellente dynamique et ayant pour projet de participer au 2<sup>ème</sup> module.

2<sup>ème</sup> module : Préparation et Conduite de randonnées : Formation prévue au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars.

Formations Externes :

1ers secours : Suivie par 2 membres : Marc Boudignon & Miche Riuné

Brevet Fédéral Animateur de randonnées : Inscription de Michèle BUIS pour un suivi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Une fiche récapitulative de présentation des formations est annexée au présent procès-verbal avec un rappel du passage au rôle d'adjoint et d'animateur.

A ce sujet, il est rappelé que la FFRP n'impose pas à un organisateur de séjour d'être titulaire du Brevet Fédéral.

**8°) 223 adhérents à ce jour pour l'année 2022/2023**

**9°) Les 13 et 14 mars 2023 aura lieu le séjour animateurs et adjoints à Vesc ; le jeudi 23 mars 2023 à Glun le repas partagé et le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 la fête des chamois.**

**10°) Questions Diverses :**

- Michel Chabannon est candidat au Comité Directeur de la FFR Drôme.

- Une suggestion a été déposée à mettre sur le site des Chamois : « Pendant les randonnées l'utilisation par les participants de GPS et autres applications est tolérée mais doit rester discrète. Seuls les responsables de la randonnée sont habilités à choisir l'itinéraire » Le CA donne son accord.

- Maurice précise les problèmes d'accès à Internet au club qui durent depuis plus de trois mois, suite à un changement de poteau dans la rue. Plusieurs techniciens de SFR sont venus, Orange est intervenu également. On espère que le rendez-vous de la semaine à venir apportera enfin la solution et que l'accès à la fibre sera à nouveau possible.

**Le prochain CA aura lieu le mercredi 10 mai à 17 H**

**La séance est levée à 19 H 15**

La Secrétaire de séance,



Alice BRUN

Le Président,



Michel CAUVIN